
Durabilité et diplomatie économique : vers une conciliation entre transition écologique et stratégies commerciales globales

Sustainability and Economic Diplomacy: Reconciling Green Agendas with Global Trade Strategies

SI MANSOUR Farida*

Laboratoire DEFI, Université Mouloud
MAMMERI de Tizi-Ouzou- Algérie
farida.simansour@ummtto.dz

Date de soumission:
25/09/2025

OUAMAR Sabrya

Laboratoire DEFI, Université Mouloud
MAMMERI de Tizi-Ouzou- Algérie
sabrya.ouamar@ummtto.dz

Date d'acceptation: 16/11/2025

Date de publication:
10/12/2025

Résumé:

Cette étude analyse l'impact de la transition écologique sur la diplomatie économique mondiale, en examinant comment la durabilité se transforme en instrument stratégique de compétitivité et d'influence. L'approche comparative Nord-Sud, illustrée par le Pacte vert européen et l'Initiative chinoise de la Ceinture et de la Route, met en évidence les divergences de capacités et de priorités, ainsi que le rôle croissant des acteurs non étatiques. Les résultats révèlent que la diplomatie économique durable oscille entre impératifs de performance économique et exigences environnementales, confirmant l'émergence d'une gouvernance polycentrique traversée par des tensions entre compétitivité, souveraineté et justice climatique.

Mots clés: Diplomatie économique, Transition écologique, Agendas verts, Gouvernance polycentrique, Asymétries Nord-Sud

Jel Classification Codes: F02 ; F55 ; Q01 ; Q56 ; Q58.

Abstract:

This study examines the impact of the ecological transition on global economic diplomacy, focusing on how sustainability has become a strategic instrument for competitiveness and influence. A North–South comparative approach, illustrated by the European Green Deal and China's Belt and Road Initiative, highlights differences in capacities and priorities, as well as the growing role of non-state actors. The findings show that sustainable economic diplomacy navigates a tension between economic performance and environmental imperatives, confirming the emergence of a polycentric governance framework marked by competing dynamics of competitiveness, sovereignty, and climate justice.

Keywords: Economic Diplomacy, Ecological Transition, Green Agendas, Polycentric Governance, North–South Asymmetries

Jel Classification Codes: F02 ; F55 ; Q01 ; Q56 ; Q58.

*Corresponding author..

Durabilité et diplomatie économique : vers une conciliation entre transition écologique et stratégies commerciales globales

1.Introduction:

La transition écologique constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs de la gouvernance mondiale. Le rapport 2024 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) souligne que les émissions mondiales ont augmenté de 1,2 % en 2023, malgré les engagements de neutralité carbone, accentuant la pression sur la diplomatie climatique internationale. Face à l'urgence climatique et à la raréfaction des ressources, les États, les organisations internationales et les entreprises sont contraints de réorienter leurs priorités économiques vers des modèles plus durables. Cette réorientation dépasse le cadre d'un choix normatif pour devenir un impératif stratégique, redéfinissant les modalités de compétitivité et d'influence sur la scène internationale (Saner & Yiu, 2014, pp. 7-9).

Dans ce contexte, la diplomatie économique se situe à l'intersection de deux logiques souvent perçues comme contradictoires : D'une part, la recherche de croissance, d'attractivité et de puissance et d'autre part, la préservation des équilibres environnementaux, notamment à travers la limitation de la consommation des ressources et la réduction de la pollution pour répondre à l'urgence climatique. Cette situation soulève une question centrale : **comment la diplomatie économique peut-elle concilier les objectifs de performance économique avec les exigences de la transition écologique mondiale ?** Selon l'OCDE (2023), à peine un tiers des accords commerciaux régionaux, soit environ 34 %, intègrent des dispositions environnementales juridiquement contraignantes, révélant ainsi la faible portée de leur prise en compte dans la diplomatie économique.

Plusieurs hypothèses de recherche se dégagent pour éclairer cette problématique. Premièrement, la soutenabilité tend à être mobilisée comme un instrument stratégique dans les négociations économiques internationales, à travers des dispositifs tels que les clauses vertes dans les accords de libre-échange ou les normes de traçabilité imposées aux chaînes d'approvisionnement mondialisées (Saner & Yiu, 2014, pp. 7-9). Deuxièmement, les divergences Nord-Sud constituent un frein récurrent, les pays du Sud dénonçant certaines contraintes écologiques imposées par le Nord comme de nouvelles formes de protectionnisme. Enfin, les acteurs non étatiques, ONG, multinationales et organisations internationales telles que l'ONU (Organisation des Nations Unies) et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) jouent un rôle croissant dans la redéfinition de la diplomatie économique durable, en exerçant une pression normative et en proposant des mécanismes alternatifs de gouvernance.

L'objectif de cette recherche est d'analyser comment la durabilité transforme les finalités et les instruments de la diplomatie économique contemporaine. L'étude

examine l'évolution des pratiques diplomatiques face aux enjeux environnementaux, identifie les mécanismes concrets d'intégration de la durabilité dans les accords économiques et met en lumière les tensions persistantes entre impératifs économiques et écologiques.

La méthodologie repose sur une analyse documentaire et bibliographique approfondie, combinant travaux académiques récents et rapports institutionnels issus d'organisations telles que la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ou l'OCDE, afin de croiser les perspectives théoriques et opérationnelles. L'approche comparative Nord-Sud permet de rendre compte de la diversité des trajectoires diplomatiques et des asymétries dans l'intégration de la durabilité au sein des politiques économiques extérieures.

La sélection des cas étudiés se justifie par leur pertinence et leur représentativité. Le Pacte vert européen illustre l'intégration institutionnelle de la durabilité par les puissances occidentales, tandis que l'Initiative verte de la Ceinture et la Route chinoise reflète une approche axée sur le développement et la coopération Sud-Sud. Ces deux exemples contrastés permettent de comparer des modèles opposés de diplomatie économique, offrant ainsi un cadre analytique pertinent pour examiner la transformation des stratégies économiques et des rapports de force à l'échelle mondiale. L'article est structuré en deux parties : une présentation des dimensions théoriques et pratiques de la diplomatie durable, suivie d'une analyse critique des résultats pour identifier les conditions de conciliation entre agendas verts et stratégies commerciales globales.

2. Cadres théoriques et conceptuels de la diplomatie économique durable

L'étude de la diplomatie économique durable s'appuie sur des cadres théoriques pluridisciplinaires (économie politique internationale, théorie des régimes et gouvernance globale) permettant de comprendre les interactions complexes entre commerce, politique et durabilité.

2.1 Dimension diachronique de la diplomatie économique : Définition, genèse et évolution conceptuelle

La diplomatie économique, située au croisement de l'économie politique, des relations internationales et de la science diplomatique, désigne l'ensemble des stratégies et instruments mobilisés par les États pour promouvoir leurs intérêts économiques dans un contexte d'interdépendance et de compétition mondialisée (Saner & Yiu, 2014, pp. 7-9). Contrairement à la diplomatie classique axée sur la sécurité, elle combine puissance matérielle et influence normative, en intégrant désormais les dimensions commerciales, financières et environnementales (Okano-Heijmans, 2011, pp. 10-13).

La diplomatie économique s'est développée en étroite relation avec l'histoire du capitalisme et la structuration du système international. Dès le XIX^e siècle, les politiques mercantilistes et les rivalités coloniales ont placé les intérêts économiques au cœur des stratégies diplomatiques, les grandes puissances utilisant leurs réseaux consulaires et militaires pour sécuriser les marchés et les routes commerciales.

Au XX^e siècle, la diplomatie économique s'est institutionnalisée, notamment avec le système de Bretton Woods (1944), qui a instauré un cadre multilatéral régulant les échanges et soutenant le développement. Cette évolution a renforcé l'interdépendance économique mondiale, le commerce représentant aujourd'hui plus de 60 % du PIB mondial, contre 22 % en 1960.

La fin de la guerre froide et l'accélération de la mondialisation ont amplifié l'intégration de la compétitivité et de l'attractivité territoriale dans l'action extérieure des États. Les négociations multilatérales sous le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) puis l'OMC ont élargi les enjeux diplomatiques à la libéralisation des services, à la propriété intellectuelle et à la régulation financière. La diplomatie économique inclut désormais la sécurisation des investissements, la coopération technologique et la régulation des interdépendances globales.

Plus récemment, les préoccupations environnementales et sociales ont introduit une dimension de durabilité, avec des initiatives comme le Pacte Vert ou les Nouvelles Routes de la Soie, intégrant des normes écologiques et sociales dans les stratégies économiques. La diplomatie économique contemporaine se caractérise par des négociations complexes, impliquant États et acteurs non étatiques, et cherche à concilier compétitivité, coopération et responsabilité environnementale.

2.2 Typologie de la diplomatie économique

La diplomatie économique n'est pas un bloc homogène ; elle se déploie en une pluralité de formes, reflétant la diversité des leviers que les États mobilisent pour défendre leurs intérêts.

2.2.1 Diplomatie commerciale

La diplomatie commerciale conserve son rôle central : ouvrir des marchés, sécuriser des exportations et négocier les règles du commerce multilatéral et bilatéral. Les négociations à l'OMC et les accords de libre-échange restent des espaces-clés, mais l'enjeu s'est déplacé vers la maîtrise des chaînes de valeur et des standards (règles techniques, durabilité des produits, exigences environnementales). Les États ne négocient plus seulement des tarifs mais des règles de conformité qui déterminent l'accès effectif aux marchés internationaux ; la littérature récente inscrit cette évolution dans la logique des gardiens (gatekeepers) normatifs (Chohan, 2021).

2.2.2 Diplomatie financière

La diplomatie financière garde son orientation vers la gouvernance des flux de capitaux et des institutions internationales, mais elle est désormais fortement liée aux

instruments de la transition (financement climatique, obligations vertes, architecture de l'aide pour le climat). Les débats récents portent sur la capacité du système financier international à redistribuer des capitaux vers des transitions équitables et sur la diplomatie monétaire (rivalités de devises, stratégies d'internationalisation) qui conditionne l'espace d'action des États dans les investissements verts (revue synthétique : Chohan, 2021).

2.2.3 Diplomatie énergétique

La diplomatie énergétique a connu l'une des mutations les plus rapides : elle passe d'une logique centrée sur la sécurisation d'hydrocarbures à une diplomatie de la transition renouvelable (éolien, solaire, hydrogène, batteries). Les relations internationales autour de l'énergie intègrent désormais la sécurisation des chaînes d'approvisionnement de technologies critiques, la gouvernance des matières premières nécessaires aux renouvelables et la coopération (ou compétition) pour l'implantation d'infrastructures bas-carbone. La littérature récente formalise la notion de diplomatie des énergies renouvelables (renewable energy diplomacy) et insiste sur le fait que la transition re-géopolitise l'énergie plutôt que de l'effacer (Huda, 2024 ; Goldthau, 2023).

2.2.4 Diplomatie technologique

La diplomatie technologique (ou « tech diplomacy ») vise à protéger les infrastructures critiques, façonner des normes d'utilisation des technologies et sécuriser l'accès aux chaînes de production stratégiques (semi-conducteurs, IA, 5G). La compétition pour le contrôle des standards et des données affecte directement les relations commerciales et la souveraineté numérique ; l'architecture réglementaire internationale devient un terrain de diplomatie à part entière (Aaronson & Leblond, 2018). Les États utilisent la diplomatie technologique pour obtenir des avantages compétitifs et pour limiter les risques stratégiques liés à la dépendance technologique.

2.2.5 Diplomatie durable (green diplomacy)

La diplomatie durable émerge comme un mode transversel qui s'infiltré dans les autres catégories : accords commerciaux incluent désormais clauses environnementales, la finance se réoriente vers des instruments verts, et l'énergie et la technologie sont pensées à l'aune de leur soutenabilité. Les grandes initiatives montrent comment la responsabilité environnementale devient un instrument de projection normative et de coopération stratégique. Cependant, les études empiriques récentes mettent en garde : la « diplomatie verte » se confronte à des asymétries (capacités financières et techniques inégales, risques d'« écologisation néo-coloniale ») et à des questions d'impact réel sur les pays partenaires (Duarte, 2025 ; Hung, 2024 ; Schulhof, 2025). En conséquence, la diplomatie soutenable est à la fois vecteur d'innovation normative et source potentielle de nouvelles inégalités si les

mécanismes de financement, de transfert de technologie et de gouvernance inclusifs ne sont pas consolidés.

2.3. Reconfiguration des formes de la diplomatie économique à l'épreuve de la transition écologique

La montée en puissance des préoccupations environnementales n'a pas seulement enrichi le vocabulaire de la diplomatie économique ; elle en a profondément remodelé les pratiques et les finalités. L'écologie agit désormais comme un cadre structurant, imposant de nouvelles normes, créant de nouveaux rapports de force et redéfinissant les marges de manœuvre des États et des entreprises.

2.3.1 Diplomatie commerciale et normes vertes

La diplomatie commerciale, historiquement centrée sur l'ouverture des marchés et la réduction des barrières douanières, connaît une transformation majeure sous l'effet des régulations environnementales. Les accords de libre-échange intègrent désormais des clauses environnementales contraignantes, comme le montre l'accord UE (Union Européenne) -Mercosur, dont la ratification est suspendue en raison de la déforestation amazonienne (Morin & Jinnah, 2018, pp. 144-147). Le commerce international devient ainsi un champ de projection normative, où l'Europe tente d'imposer ses standards environnementaux à travers des mécanismes tels que l'ajustement carbone aux frontières. Cette logique reflète une diplomatie commerciale « verte », où la compétitivité se mesure autant au travers de la performance économique qu'à celle du respect des engagements climatiques (Damro, 2012, p. 688).

2.3.2 Diplomatie financière et verdissement des flux de capitaux

La diplomatie financière est elle aussi traversée par l'injonction à la transition écologique. Les institutions multilatérales comme le FMI (Fond Monétaire International) et la Banque mondiale conditionnent de plus en plus leurs financements au respect de critères environnementaux (Biermann et al., 2020, pp. 350-352). Parallèlement, la montée des obligations vertes (*green bonds*) et des indices ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) a redéfini les logiques d'allocation du capital à l'échelle mondiale. Ce mouvement illustre la capacité des États et des acteurs financiers à utiliser le souci écologique comme un instrument de pouvoir structurel, orientant les flux de capitaux vers des secteurs conformes aux impératifs climatiques (Strange, 1988, pp. 24-28).

2.3.3 Diplomatie énergétique et transition bas-carbone

La diplomatie énergétique est probablement celle qui subit la mutation la plus radicale. Longtemps centrée sur la sécurisation des hydrocarbures, elle est aujourd'hui contrainte d'intégrer les impératifs de la transition bas-carbone. Les stratégies de diversification énergétique (hydrogène, solaire, éolien) redessinent la carte des alliances internationales, tout en déplaçant les tensions géopolitiques vers

les métaux critiques indispensables aux technologies vertes telles que le lithium, le cobalt ou les terres rares (Overland, 2019, pp. 30-33). La diplomatie énergétique devient donc un espace de compétition pour l'accès aux ressources nécessaires à la transition, révélant une interdépendance inédite entre enjeux écologiques et sécurité géopolitique.

2.3.4 Diplomatie technologique et régulation de l'innovation verte

La diplomatie technologique, en pleine expansion, se trouve également réorientée par les impératifs écologiques. La compétition autour des technologies vertes (batteries, stockage d'énergie, intelligence artificielle appliquée à l'optimisation énergétique) illustre une nouvelle course à la puissance. Les grandes puissances cherchent à imposer leurs standards techniques, non seulement pour conquérir des marchés mais aussi pour définir l'architecture des transitions énergétiques mondiales (Zenglein & Holzmann, 2019, pp. 22-25). La question des brevets liés aux technologies propres pose par ailleurs un dilemme Nord-Sud : alors que les pays industrialisés protègent jalousement leur avance technologique, les pays en développement revendiquent un accès élargi afin de ne pas être exclus de la transition (Ockwell & Mallett, 2012, pp. 67-70).

2.3.5 Diplomatie durable comme nouvelle matrice de légitimation

La diplomatie liée au défi environnemental se positionne aujourd'hui comme un cadre intégrateur des différentes dimensions de l'action internationale, économique, environnementale, normative et géopolitique. Elle dépasse les déclarations d'intention pour se concrétiser à travers des instruments stratégiques tels que le Pacte vert européen (European Green Deal) ou la l'initiative verte Chinoise, où la durabilité devient à la fois un levier de puissance et un outil de redéfinition des rapports internationaux. Cette approche traduit une mutation de la diplomatie : elle n'est plus seulement coopérative, mais aussi normative et structurelle, articulant sécurité énergétique, impératifs climatiques et rivalités géopolitiques.

Cependant, cette diplomatie durable se heurte à des tensions importantes. D'une part, elle permet aux grandes puissances de projeter leur influence et leur image de leadership moral. D'autre part, elle met en lumière les fractures Nord-Sud : dans de nombreux pays du Sud, la durabilité est perçue comme une contrainte supplémentaire ou comme une forme d' « écologisation néo-coloniale », les normes internationales étant jugées inaccessibles et imposées par des économies historiquement responsables de la majorité des émissions (Ghasemi, Ngegah Marie & Rokni, 2022; Ecker-Ehrhardt, Verhaegen & Quack, 2025).

Les études récentes confirment cette tension entre ambition normative et capacités différenciées. Zhang (2024) montre que la Chine, dans ses partenariats avec les pays d'Amérique latine, adopte une gouvernance différenciée qui tient compte des capacités locales tout en promouvant ses propres standards de durabilité, parfois

perçus comme contraignants par les États partenaires. De même, Atanga (2024) souligne que les partenariats entre villes du Nord et villes émergentes génèrent des transferts de pratiques durables, mais que leur impact réel sur le développement local reste limité par des contraintes institutionnelles et financières. Enfin, Salvi et Ruël (2022) mettent en évidence le rôle des entreprises multinationales dans l'internationalisation durable : elles agissent comme des vecteurs de normes et d'innovation, mais leurs stratégies révèlent aussi des tensions entre objectifs commerciaux et engagement environnemental, particulièrement lorsqu'elles interviennent dans des pays du Sud aux ressources et capacités limitées.

Ces dynamiques montrent que la diplomatie économique durable oscille entre coopération et rivalité géoéconomique. Elle rapproche les États autour de normes communes tout en creusant des divergences sur leur mise en œuvre et sur la répartition des bénéfices de la transition écologique. La gouvernance de la durabilité ne peut se limiter à un discours moral : elle exige des mécanismes inclusifs de financement, de transfert technologique et d'adaptation des standards aux capacités des partenaires du Sud. Autrement, elle risque de reproduire les inégalités existantes et d'accentuer les asymétries de pouvoir entre nations. L'enjeu pour les chercheurs et décideurs est donc double : évaluer la qualité réelle des engagements, et concevoir des instruments de gouvernance qui combinent équité, efficacité et légitimité transnationale.

2.4 L'émergence des agendas verts dans les relations internationales

L'émergence des agendas verts dans les relations internationales constitue l'un des phénomènes les plus marquants de la recomposition contemporaine de l'ordre mondial. Il ne s'agit pas seulement d'un prolongement des politiques environnementales internes, mais bien d'un déplacement du centre de gravité de la gouvernance internationale, où la durabilité devient une variable stratégique au même titre que la sécurité ou la croissance économique (Falkner, 2016, p.20). La Conférence de Stockholm de 1972, souvent perçue comme le point de départ de la diplomatie environnementale, a ouvert une dynamique qui s'est amplifiée au fil des décennies, avec l'intégration croissante des enjeux écologiques dans les régimes de coopération multilatérale. Le processus de mondialisation a accentué ce phénomène, en révélant l'interdépendance structurelle entre les économies et l'impossibilité de circonscrire les défis climatiques aux frontières nationales. Dès lors, la question environnementale n'est plus traitée comme un problème sectoriel, mais comme un enjeu transversal affectant la compétitivité industrielle, la sécurité énergétique et même la stabilité géopolitique (Held & Roger, 2018, p. 512). Dans ce contexte, les accords internationaux tels que le Protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Paris (2015) ne représentent pas seulement des dispositifs techniques de réduction des

émissions, mais des instruments de redéfinition des rapports de pouvoir et de légitimité au sein du système international (Bodansky, 2016, p.295).

La montée en puissance de ces agendas s'explique également par leur capacité à servir de leviers diplomatiques. En mobilisant la transition énergétique, certains États parviennent à renforcer leur statut de « leaders normatifs », à l'image de l'Union européenne qui projette son modèle de développement durable comme une norme globale à travers le Pacte Vert (Oberthür & Dupont, 2021, p. 994). Cette stratégie illustre que les agendas verts ne se limitent pas à des objectifs écologiques, mais constituent aussi des outils d'influence et de projection de puissance douce dans un système international marqué par des rivalités stratégiques croissantes.

Cependant, l'adhésion aux agendas verts reste traversée par des asymétries profondes. Les pays du Nord tendent à promouvoir des standards élevés de durabilité qui, bien qu'ambitieux, peuvent être perçus comme des formes de « protectionnisme vert » restreignant l'accès des pays du Sud aux marchés internationaux (Okereke, 2021, pp.72-74). De leur côté, les pays en développement insistent sur le principe de « responsabilités communes mais différenciées », soulignant la nécessité d'une répartition équitable des coûts de la transition écologique (Najam, Huq & Sokona, 2003, p. 225). Ces tensions révèlent que les agendas verts, loin de constituer un consensus global, sont des espaces de négociation conflictuels où se confrontent visions divergentes de la justice climatique et de la souveraineté économique.

Enfin, la consolidation des agendas verts dans les relations internationales ne peut être comprise indépendamment de l'action des acteurs non étatiques. Les ONG, les entreprises multinationales et les organisations internationales participent à la définition des priorités, à la diffusion des normes et à la mise en œuvre de mécanismes de surveillance et de reporting (Keohane & Victor, 2011, p. 10). Leur rôle croissant témoigne de l'hybridation des pratiques diplomatiques, désormais partagées entre États et réseaux transnationaux. Ce phénomène traduit une transformation profonde : la diplomatie économique ne se limite plus à la recherche de gains matériels immédiats, mais inclut désormais la capacité à façonner les régimes de durabilité et à orienter la transition globale.

2.5 Théories mobilisables : réalisme, institutionnalisme et constructivisme

L'examen de la diplomatie économique durable appelle une mobilisation des principales approches théoriques des relations internationales, chacune mettant en lumière une facette spécifique des dynamiques qui traversent l'intégration des agendas verts dans la gouvernance mondiale. Loin de s'exclure mutuellement, ces perspectives offrent une compréhension complémentaire, permettant d'analyser la manière dont la compétition, la coopération et la construction normative interagissent dans un champ en profonde recomposition.

Le réalisme, paradigme central des relations internationales, interprète la diplomatie économique durable comme le prolongement des luttes de puissance. Selon cette logique, les États demeurent les acteurs dominants, motivés par la recherche de sécurité et de suprématie dans un contexte international anarchique (Mearsheimer, 2001, p.52). Les politiques environnementales et climatiques, loin d'être des fins en soi, sont conçues comme des instruments stratégiques. Ainsi, la compétition sino-américaine autour de la production et du contrôle des technologies renouvelables - notamment les panneaux solaires, les batteries et l'hydrogène - illustre parfaitement cette instrumentalisation des agendas verts à des fins hégémoniques (Colgan, Keohane & Van de Graaf, 2012, pp.122-125). Dans cette optique, la transition énergétique est moins perçue comme un bien public global que comme une ressource géoéconomique renforçant les asymétries de pouvoir.

À l'opposé, l'institutionnalisme libéral met en évidence la capacité des régimes internationaux et des organisations multilatérales à structurer et stabiliser les relations internationales dans des domaines marqués par des externalités globales. En réduisant les incertitudes et en facilitant l'échange d'informations, ces institutions permettent aux États de surmonter les dilemmes de l'action collective (Keohane, 1984, pp.65-67). Les accords climatiques, à l'instar du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris, incarnent cette logique en créant des mécanismes incitatifs pour l'adoption de comportements coopératifs. De plus, des forums comme l'OMC ou l'OCDE favorisent une intégration progressive des normes de durabilité dans les échanges commerciaux, renforçant le rôle des règles internationales comme vecteurs de prévisibilité et de légitimité (Young, 2017, p.20). L'institutionnalisme met ainsi en avant la fonction stabilisatrice des organisations, tout en reconnaissant la fragilité des compromis obtenus.

Le constructivisme, quant à lui, propose une lecture sensiblement différente en insistant sur la centralité des idées, des normes et des identités collectives dans la formation des comportements étatiques et transnationaux. Selon cette perspective, la diplomatie économique durable ne se réduit ni à des calculs de puissance ni à des mécanismes institutionnels, mais s'inscrit dans un processus de construction sociale où les représentations partagées redéfinissent progressivement les intérêts (Wendt, 1999, p.141). La diffusion de notions telles que la « justice climatique », la « neutralité carbone » ou la « responsabilité commune mais différenciée » témoigne de ce rôle performatif des normes (Finnemore & Sikkink, 1998, p.893). Dans ce cadre, les acteurs non étatiques-ONG, think tanks, entreprises multinationales - deviennent des entrepreneurs de normes, contribuant à légitimer et à stabiliser les agendas verts au sein de l'espace diplomatique (Betts & Orchard, 2014, p.37).

L'articulation de ces trois approches offre une lecture plurielle et nuancée. Le réalisme éclaire les dimensions conflictuelles et stratégiques, en insistant sur les rivalités hégémoniques qui sous-tendent la transition énergétique.

L'institutionnalisme souligne les dynamiques de coopération et la capacité des régimes internationaux à encadrer les interactions. Le constructivisme, enfin, met en évidence le rôle fondateur des idées et des normes dans la transformation des pratiques diplomatiques. Ensemble, ces perspectives révèlent que la diplomatie économique durable ne peut être appréhendée par un seul prisme, mais doit être pensée comme un champ hybride où se croisent intérêts matériels, règles institutionnelles et significations partagées.

3. Pratiques et stratégies dans un contexte globalisé

Dans un monde marqué par l'interdépendance croissante des économies et l'accélération des flux d'échanges, les pratiques et stratégies adoptées par les acteurs publics et privés se trouvent profondément reconfigurées. La globalisation ne se limite plus à une intensification des relations commerciales ; elle produit de nouvelles formes d'organisation, d'adaptation et de compétition qui transforment les règles du jeu international. Dans ce contexte, les stratégies économiques et diplomatiques doivent répondre simultanément à des impératifs d'efficacité, de résilience et de durabilité, tout en intégrant des dynamiques culturelles, politiques et environnementales hétérogènes. L'étude des pratiques et des stratégies dans un contexte globalisé permet ainsi de mettre en évidence non seulement les logiques d'ajustement et de coopération, mais aussi les tensions structurelles qui traversent la gouvernance mondiale contemporaine.

3.1 L'Union européenne et le Pacte Vert: une diplomatie verte normative

L'Union européenne s'est progressivement affirmée comme un acteur majeur de la diplomatie environnementale, mobilisant son pouvoir normatif pour inscrire la durabilité au cœur de ses politiques internes et de ses relations extérieures. Le lancement du Pacte Vert européen en 2019 constitue une étape décisive dans cette trajectoire, puisqu'il vise non seulement à transformer l'économie européenne vers la neutralité carbone d'ici 2050, mais aussi à redéfinir les termes du commerce international en intégrant des critères écologiques contraignants (Commission européenne, 2019, p. 4). Ce choix révèle la volonté de l'Union européenne de se positionner comme une puissance normative, capable d'imposer des standards environnementaux au-delà de ses frontières.

Cette diplomatie verte repose sur une logique de « projection normative » (Manners, 2002, p. 242), où les règles élaborées au sein de l'UE deviennent des références mondiales. L'introduction du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM ou Carbon Border Adjustment Mechanism) illustre cette approche: en conditionnant l'accès au marché européen au respect de normes environnementales

strictes, l'Union exporte ses standards et contraint ses partenaires commerciaux à s'adapter (Sapir, 2020, pp. 13-14). Cette stratégie est interprétée par certains comme une forme de « protectionnisme vert », mais elle s'inscrit dans une logique de responsabilisation globale des acteurs économiques (Delreux & Ohler, 2020, pp. 137-138).

La portée de ce dispositif dépasse le seul champ environnemental. En liant compétitivité économique, transition énergétique et légitimité diplomatique, l'UE construit un modèle où la durabilité devient un instrument de puissance et de différenciation géopolitique (Bäckstrand & Kronsell, 2015, p. 198). Ce rôle de leader n'est toutefois pas exempt de tensions : les pays émergents dénoncent une approche asymétrique qui alourdit leurs coûts de transition et reproduit certaines inégalités Nord-Sud (Okereke, 2021, pp. 72-73). Ainsi, la diplomatie verte de l'Union apparaît comme un projet ambitieux mais controversé, oscillant entre universalisation des normes et contestations liées à la justice climatique.

3.2 La Chine et les Nouvelles Routes de la Soie verte »

La Chine, à travers l'initiative des « Nouvelles Routes de la Soie » ou « Initiative de la Ceinture et de la Route » (*Belt and Road Initiative*, BRI), cherche à conjuguer développement économique et influence géopolitique. Depuis 2015, Pékin a progressivement ajouté une dimension environnementale à ce vaste projet transcontinental en promouvant les Nouvelles Routes de la Soie », présentée comme une déclinaison durable de son expansion géoéconomique (Zhang & Wen, 2020, p. 214). Cette évolution répond à une double logique : d'une part, la nécessité de répondre aux critiques internationales concernant les impacts écologiques de la BRI ; d'autre part, la volonté de se positionner comme un leader global de la gouvernance climatique (Ferdinand, 2021, pp. 89-91).

La dimension verte de l'initiative se traduit par plusieurs engagements stratégiques. Pékin a annoncé des restrictions sur le financement de centrales électriques au charbon à l'étranger, tout en encourageant le développement d'infrastructures énergétiques renouvelables, telles que l'éolien, le solaire et l'hydroélectricité (Huang, 2022, pp. 55-57). Parallèlement, la mise en place de lignes directrices environnementales pour les entreprises chinoises opérant témoigne d'une volonté de systématiser des standards « durables » alignés sur les objectifs climatiques mondiaux (Zhou & Esteban, 2018, p. 122). Ces mesures constituent un instrument de soft power écologique, permettant à la Chine de redorer son image internationale, souvent entachée par sa dépendance aux énergies fossiles (Zhang et al., 2021, p. 37).

Cependant, cette ambition soulève des paradoxes majeurs. D'un côté, la Chine projette l'image d'une puissance responsable et soucieuse de durabilité. De l'autre, de nombreuses infrastructures financées continuent de générer des pressions environnementales significatives, notamment dans les pays du Sud global, où les

capacités réglementaires demeurent limitées (Ascensão et al., 2018, p. 331). En outre, certains observateurs soulignent que ces démarches vertes ne sont pas uniquement motivées par des considérations environnementales, mais qu'elle participe également d'une stratégie de consolidation géoéconomique, en sécurisant des chaînes d'approvisionnement critiques et en ouvrant des marchés pour les technologies vertes chinoises (Chen, 2020, pp. 144-146).

Ainsi, la « Belt and Road Initiative verte » incarne une forme de diplomatie climatique hybride, à la fois vecteur de coopération internationale et outil d'affirmation de puissance. Elle reflète les ambitions de la Chine d'inscrire la durabilité dans son projet global d'expansion, tout en révélant les tensions entre discours normatif et réalités pratiques. L'analyse de cette initiative met en évidence que la durabilité, dans ce contexte, n'est pas uniquement un objectif écologique, mais également une ressource stratégique de légitimation et d'influence géoéconomique (Hurley et al., 2019, pp. 87-88).

3.3 Les pays du Sud : entre pressions internationales et priorités de développement

La place des pays du Sud dans la diplomatie environnementale illustre une tension permanente entre des pressions internationales croissantes et la nécessité de répondre à des priorités internes de développement. Ces États, souvent marqués par une dépendance structurelle aux ressources naturelles et par des contraintes budgétaires, se trouvent pris dans une dynamique paradoxale : d'une part, ils sont invités à s'aligner sur des normes environnementales mondiales de plus en plus exigeantes ; d'autre part, ils doivent préserver leur légitimité politique en assurant croissance économique et réduction des inégalités (Okereke, 2010, pp. 492-495 ; Roberts & Parks, 2007, pp. 45-48). D'après la Banque africaine de développement (2024), le déficit annuel de financement climatique pour l'Afrique dépasse 213 milliards USD, alors que les besoins totaux pour atteindre les ODD (objectifs de développement durable) en 2030 dépassent 1 000 milliards USD.

Les régimes climatiques internationaux, à l'image de l'Accord de Paris, imposent une responsabilisation collective. Toutefois, les pays du Sud soulignent fréquemment l'injustice climatique, rappelant que la charge historique des émissions incombe principalement aux pays industrialisés, alors même que les coûts sociaux et environnementaux pèsent de manière disproportionnée sur leurs économies fragiles (Rajamani, 2016, pp. 495-497 ; Roberts & Parks, 2007, pp. 52-54). Cette tension nourrit la revendication persistante du principe de responsabilités communes mais différenciées, qui constitue le socle de leur participation aux négociations globales (Adger et al., 2006, pp. 22-24).

Dans ce contexte, le discours du Sud s'appuie sur une légitimité développementale. Pour nombre d'États, une transition énergétique accélérée, imposée de l'extérieur,

risque de compromettre les processus d'industrialisation, d'alourdir les coûts de production et d'exacerber les vulnérabilités socio-économiques (Sachs, 2015, pp. 118-120 ; Atteridge & Román, 2015, pp. 550-553). Le recours aux énergies fossiles est ainsi souvent perçu comme une étape incontournable pour financer les infrastructures et soutenir la croissance, malgré les contradictions évidentes avec les objectifs climatiques (Okereke, 2010, pp. 496-497).

Par ailleurs, l'essor d'un « protectionnisme vert », illustré par l'introduction de mécanismes d'ajustement carbone aux frontières dans certaines économies développées, est interprété par les pays du Sud comme une menace pour leur compétitivité et un frein potentiel à leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales (Pauw et al., 2019, pp. 12-15 ; Hickel, 2020, pp. 88-90). Lorsque les injonctions à la soutenabilité ne sont pas accompagnées de transferts technologiques, de financements adaptés et de mécanismes de compensation équitables, elles sont perçues comme des instruments de domination plutôt que comme des leviers de coopération (Adger et al., 2006, pp. 30-32).

3.4 Le rôle des acteurs non étatiques : ONG, multinationales et institutions multilatérales (OMC, ONU, OCDE)

La transformation contemporaine de la gouvernance mondiale a profondément redéfini les contours de la diplomatie économique, en mettant en lumière des acteurs longtemps considérés comme périphériques. Les ONG, les entreprises multinationales (EMN) et les institutions multilatérales telles que l'OMC, l'ONU ou l'OCDE jouent désormais un rôle central dans la diffusion normative, la structuration des pratiques et la médiation des intérêts transnationaux (O'Brien et al., 2000, pp. 65-67 ; Bäckstrand & Kuyper, 2017, pp. 2-4). Ce basculement révèle que le pouvoir dans les relations internationales ne se limite plus à la sphère étatique, mais s'inscrit dans des réseaux hybrides où se croisent plaidoyer sociétal, logiques de marché et régulations institutionnelles.

Les ONG, en particulier, se distinguent par leur fonction de contre-pouvoir et de « vigies » de la gouvernance globale. Elles mobilisent campagnes de sensibilisation, actions juridiques ou participation aux négociations internationales pour inscrire des enjeux tels que la justice climatique ou l'équité intergénérationnelle au cœur des agendas diplomatiques (Falkner, 2016, p. 20 ; Bäckstrand, 2008, pp. 74-76). Leur capacité à construire des récits collectifs et à mobiliser l'opinion publique leur confère la qualité d'entrepreneurs de normes, capables d'orienter les débats et d'influencer indirectement les décisions étatiques. Toutefois, cette influence est assortie de limites : selon Ghasemi, Ngegah Marie & Rokni (2022), l'efficacité des ONG dépend fortement de leur gouvernance interne, de leur contrôle et de leur transparence. De plus, l'analyse de Ecker-Ehrhardt, Verhaegen & Quack (2025) montre que l'inclusion des acteurs non étatiques dans les institutions de gouvernance

mondiale ne garantit pas automatiquement une légitimité accrue ; elle dépend des attentes du public quant à leur expertise, représentation, transparence ou capacité opérationnelle.

Les EMN exercent un pouvoir déterminant à travers leur poids économique et leur maîtrise des chaînes de valeur mondiales. En investissant dans les technologies renouvelables ou dans la « finance durable », certaines entreprises deviennent pionnières, façonnant des standards qui précèdent l'action publique (Vogel, 2008, pp. 272-274 ; Falkner, 2016, pp. 29-30). Les EMN sont en position privilégiée pour servir de conduits technologiques et financiers transnationaux dans la transition vers une économie bas-carbone. Cependant, leur influence reste ambivalente puisque l'écart entre promesses et actions est toujours important, en particulier dans les pays à capacités faibles, ce qui peut fragiliser la crédibilité de l'engagement extra-étatique. En outre, Kavadis et al. (2024) adoptent une perspective « centrée acteur » sur les gouvernances des EMN et soulignent que les décisions individuelles des dirigeants (leurs valeurs, leur cognition) déterminent dans quelle mesure les entreprises généreront une valeur durable.

Les institutions multilatérales, pour leur part, jouent un rôle de médiation essentiel, arbitrant entre souverainetés nationales et impératifs transnationaux. L'OMC est de plus en plus sollicitée pour intégrer des clauses environnementales dans les règles du commerce mondial, cherchant un équilibre entre ouverture des marchés et soutenabilité écologique (Pauwelyn, 2016, pp. 40-42). L'ONU renforce son rôle normatif via l'agenda 2030 et les objectifs de développement durable, tandis que l'OCDE agit comme plateforme de coordination des politiques, notamment en matière de finance verte et de conduite responsable des entreprises (Keohane, 2001, pp. 7-9 ; Hale & Held, 2017, pp. 212-214). Malgré cela, l'analyse de Bäckstrand, Marquardt, Nasiritousi & Widerberg (2024) rappelle que la relation entre États et acteurs non étatiques dans la gouvernance de la décarbonisation reste marquée par des asymétries de pouvoir et par des capacités divergentes (pp. 18-40). Enfin, l'article de « The role and capacities of large-scale actor coalitions » (2025) met en lumière que les coalitions transnationales d'acteurs (entreprises, investisseurs, organisations internationales) disposent d'un potentiel transformateur mais également d'importantes faiblesses institutionnelles, ce qui limite leur capacité à instaurer des dynamiques véritablement systémiques.

Ainsi, la montée en puissance des ONG, des multinationales et des institutions multilatérales démontre que la diplomatie économique durable ne relève plus exclusivement des États. Elle s'inscrit désormais dans un champ relationnel pluriel où s'entrecroisent intérêts matériels, normes sociales et mécanismes institutionnels. Cette configuration appelle à une lecture théorique hybride : le réalisme rend compte des rapports de force, l'institutionnalisme souligne les dispositifs coopératifs et le

constructivisme met en lumière le rôle structurant des normes partagées (Keohane, 2001, pp. 11-13 ; Bäckstrand & Kuyper, 2017, pp. 5-6). Néanmoins, une approche critique invite à reconnaître que, bien que les acteurs non étatiques puissent amplifier la portée de la durabilité, leur efficacité dépend des relations de pouvoir existantes, de la légitimité de leurs actions et de leur capacité à coopérer avec les États et entre eux. Cette situation constitue un défi central pour une gouvernance climatique réellement inclusive et équitable.

4. Analyse des résultats : inégalités et leviers de la diplomatie économique durable

4.1 Comparaison des approches entre Nord et Sud

L'analyse des dynamiques contemporaines de la diplomatie économique durable met en évidence une fracture structurelle persistante entre les pays du Nord et ceux du Sud. Dans les économies développées, en particulier en Europe occidentale et en Amérique du Nord, la durabilité s'impose progressivement comme un axe central des politiques diplomatiques, commerciales et d'investissement. L'Union européenne, par exemple, érige la transition écologique en levier stratégique de son influence internationale: son Pacte vert pour l'Europe traduit une volonté d'exporter ses normes environnementales au-delà de ses frontières, notamment par des instruments régulateurs tels que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui lie désormais compétitivité économique et responsabilité climatique.

De leur côté, les États-Unis adoptent une démarche plus pragmatique et orientée vers le marché: la diplomatie économique y repose sur la synergie entre innovation technologique, compétitivité industrielle et leadership du secteur privé, renforçant ainsi leur capacité d'influence dans les négociations globales sur le développement durable.

En revanche, dans la majorité des pays du Sud, la diplomatie économique demeure fortement tributaire des impératifs de croissance, de stabilité macroéconomique et d'accès aux ressources financières et technologiques. Ces contraintes structurelles limitent souvent l'intégration des objectifs environnementaux dans les stratégies nationales, reléguant les agendas verts à un rôle secondaire, voire symbolique, dans la hiérarchie des priorités politiques (Okereke, 2021, pp. 72-74 ; Bodansky, 2016, p. 295).

Ainsi, cette asymétrie révèle non seulement des capacités différenciées de mise en œuvre, mais également une inégale légitimité dans la définition des normes internationales de durabilité, soulignant le caractère encore inachevé de la gouvernance mondiale en matière de diplomatie économique durable.

4.2 Identification des convergences

Malgré les discours convergents sur la gouvernance environnementale, les écarts structurels entre Nord et Sud demeurent profonds et analysables sous plusieurs angles. D'abord, la disponibilité différenciée des ressources productives (technologies propres, capital patient, infrastructures de recherche et systèmes financiers sophistiqués confère aux pays du Nord une marge d'action beaucoup plus large pour transformer la transition écologique en avantage compétitif : innovation de produits, montée en gamme industrielle et captation de nouvelles chaînes de valeur «

bas carbone ». À l'inverse, nombre de pays du Sud subissent des contraintes systémiques (fragilité des finances publiques, déficit d'investissements à long terme, infrastructures énergétiques obsolètes) qui limitent leur capacité à internaliser des politiques environnementales ambitieuses sans compromettre leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Ensuite, la structure des exportations pèse fortement sur les choix politiques. Les économies fortement spécialisées dans les matières premières sont exposées à deux risques complémentaires : d'une part, la perte de compétitivité si les marchés internationaux exigent des standards environnementaux plus stricts ; d'autre part, la dépendance aux revenus extractifs qui réduit la marge budgétaire disponible pour financer des transitions justes (formation, reconversion sectorielle, investissements d'infrastructure). Ce double effet explique pourquoi, dans de nombreux cas, les mesures de gouvernance climatique sont perçues comme un frein économique plutôt que comme une opportunité.

Ces asymétries nourrissent la crainte, non dénuée de fondement, d'un «protectionnisme vert » : l'introduction de normes ou de barrières techniques par les économies avancées qui, en pratique, peuvent exclure les producteurs sudistes incapables de satisfaire des exigences techniques ou de reporting coûteuses. Au-delà de l'effet commercial direct, ce mécanisme risque d'accentuer les inégalités institutionnelles : les entreprises et États dotés de capacités administratives avancées s'adaptent et captent les bénéfices, tandis que les autres subissent des décrochages compétitifs.

Enfin, la manière dont la durabilité est politisée diverge profondément. Dans le Nord, la transition est souvent intégrée dans des stratégies mêlant politique industrielle et soutien à l'innovation ; dans le Sud, elle est fréquemment instrumentalisée dans des arbitrages budgétaires où la priorité revient à l'emploi et à la stabilité macroéconomique. Cette différence de priorités alimente une perception importante : la durabilité, valorisée comme moteur d'innovation au Nord, apparaît au Sud comme une contrainte normative susceptible d'aggraver la vulnérabilité économique (Okereke, 2021, pp.72-74).

Pour dépasser cette impasse, une approche critique implique de reconnaître que les enjeux sont à la fois techniques et politiques. Il ne suffit pas d'exporter des standards ; il faut penser des mécanismes de différenciation opérationnelle (financement ciblé, transferts technologiques conditionnés à des partenariats de capacité, allègements transitoires accompagnés de plans de montée en compétence) qui rendent les normes accessibles sans déstabiliser les trajectoires de développement. De même, la conception des instruments commerciaux, y compris des mesures telles que les ajustements carbone aux frontières, doit intégrer des garanties d'équité : périodes d'adaptation, reconnaissance des institutions de certification locales ou régionales, et dispositifs de compensation financière.

Sur le plan de la recherche et des politiques publiques, il est crucial d'approfondir trois pistes : (1) évaluer empiriquement l'impact distributif des normes « vertes » sur les filières exportatrices des pays du Sud ; (2) expérimenter des modèles de finance mixte (blended finance, fonds concessionnels liés à des performances sociales et environnementales) visant à réduire le coût d'accès aux technologies propres ; (3)

renforcer les capacités institutionnelles locales en matière de gouvernance environnementale et de conformité technique, pour transformer les obligations externes en leviers de développement endogène.

4.3 Analyse des divergences

Les divergences entre pays du Nord et pays du Sud restent profondément marquées dans le cadre de la transition écologique. Les pays du Nord disposent de capacités technologiques avancées et de systèmes financiers sophistiqués, ce qui leur permet de transformer la durabilité en levier de compétitivité. Les économies dotées d'une base productive diversifiée et d'un fort capital technologique sont mieux à même de tirer parti de la transition vers une économie bas-carbone. Dans ce contexte, la transition écologique cesse d'être uniquement un impératif environnemental et devient un instrument stratégique intégré aux politiques économiques et industrielles des pays industrialisés.

À l'inverse, les pays du Sud se heurtent à des contraintes structurelles importantes : un accès limité aux financements internationaux, une dépendance aux exportations de matières premières et des difficultés d'acquérir ou de développer des technologies vertes. Ces obstacles réduisent leur marge de manœuvre et freinent leur capacité à bénéficier pleinement de la transition écologique. Le manque de ressources financières et technologiques les fragilise et laisse la durabilité être perçue comme un facteur additionnel pesant sur leurs trajectoires de développement (Okereke, 2021, pp. 72-74).

Ces disparités favorisent également l'émergence du concept de « protectionnisme vert », d'après lequel les normes environnementales, les mécanismes tels que les ajustements carbone aux frontières ou les standards technologiques deviennent des barrières d'entrée pour les pays émergents. Les normes écologiques peuvent ainsi se muer en filtres commerciaux et technologiques renforçant les asymétries Nord-Sud. Autrement dit, là où la durabilité est valorisée au Nord comme levier d'innovation, elle est fréquemment ressentie au Sud comme un fardeau supplémentaire dans un cadre de contraintes multiples.

De ce fait, la durabilité, telle qu'elle est abordée actuellement, ne peut être considérée uniquement comme une opportunité technique ou environnementale : elle interroge aussi les rapports de pouvoir, les modalités de transfert technologique, l'accès aux financements et la capacité même des pays à définir leurs propres trajectoires. Cette dualité met en relief l'impératif de dispositifs de coopération internationale plus équitables, afin que la transition écologique ne reproduise pas les inégalités existantes mais devienne un vecteur de développement pour tous.

4.4 Discussion des tensions entre compétitivité économique, souveraineté nationale et durabilité

Ces contrastes révèlent des tensions multidimensionnelles au cœur de la diplomatie économique durable. D'une part, la quête de compétitivité incite les États à investir massivement dans la transition énergétique, cherchant à tirer profit de la croissance verte tout en réduisant leur dépendance aux énergies fossiles (Falkner, 2016, p. 20). Cette logique économique s'inscrit dans un cadre stratégique où la durabilité devient

un levier de puissance, un outil de projection normative et un facteur de différenciation géoéconomique. D'autre part, la souveraineté nationale demeure un facteur déterminant dans l'adoption des standards internationaux : certains pays, particulièrement dans le Sud, résistent aux normes jugées trop contraignantes, percevant qu'elles peuvent limiter leur autonomie stratégique ou menacer des secteurs économiques traditionnels. Cette dynamique montre que la durabilité n'est pas seulement un impératif technique ou environnemental ; elle est également une variable politique et stratégique.

La durabilité, envisagée comme un bien public mondial, implique par définition la coopération entre États et entre acteurs non étatiques. Pourtant, elle se heurte aux rivalités géopolitiques, aux asymétries économiques et aux inégalités structurelles. La capacité des pays à participer équitablement aux initiatives vertes dépend de l'accès aux technologies, au financement et aux compétences, ce qui creuse parfois l'écart Nord-Sud. Cette fracture souligne le risque que la durabilité, au lieu de constituer un facteur d'unification, devienne un instrument de différenciation et de compétition entre nations.

L'analyse met en lumière la tension dialectique inhérente à la diplomatie économique durable : elle rapproche les États autour de normes et d'objectifs communs tout en les divisant sur leur mise en œuvre concrète. La confrontation entre logiques de puissance, impératifs de justice climatique et objectifs de croissance économique expose les limites des approches traditionnelles centrées sur l'État et la coopération intergouvernementale seule. Selon Keohane (2001, pp. 7-9), l'institutionnalisme montre que la mise en place de règles et d'institutions est indispensable pour canaliser ces tensions, mais que leur efficacité dépend fortement de la capacité des acteurs à intégrer des mécanismes de gouvernance inclusive et de participation transnationale. Par ailleurs, le constructivisme, tel que développé par Finnemore et Sikkink (1998, p. 893), souligne le rôle structurant des normes et idées partagées : la diplomatie durable ne peut se limiter à des calculs de puissance, elle nécessite une construction sociale de consensus sur ce qui est légitime et souhaitable pour la planète.

Enfin, cette analyse critique suggère que la diplomatie économique durable ne se réduit pas à un simple arbitrage entre compétitivité et contraintes environnementales : elle constitue un champ complexe où coexistent innovation, rivalité, coopération et justice. Les décideurs doivent donc combiner vision stratégique, inclusivité et mécanismes de régulation robustes pour que la durabilité devienne réellement un facteur de transformation globale plutôt qu'un outil de division géopolitique.

5. Conclusion

L'analyse menée confirme que la diplomatie économique contemporaine est désormais inséparable des impératifs de durabilité. La durabilité n'est plus un simple objectif environnemental, mais un instrument stratégique structurant les rapports de puissance. L'Union européenne, avec son Pacte Vert, et la Chine, à travers sa Nouvelle Route de la Soie verte, incarnent deux modèles d'influence où transition énergétique et ambitions géoéconomiques se confondent.

Si des convergences émergent autour de normes communes telles que l'Accord de Paris ou les Objectifs de développement durable, la fracture Nord-Sud persiste. Les

pays industrialisés valorisent la transition écologique comme levier de compétitivité, tandis que les pays du Sud, limités par des contraintes financières et technologiques, dénoncent un « protectionnisme vert » qui pourrait renforcer leur dépendance.

Le rôle croissant des acteurs non étatiques (ONG, multinationales et institutions multilatérales) confirme la pluralité des centres de pouvoir dans la gouvernance climatique. La diplomatie économique durable apparaît ainsi comme un champ hybride, oscillant entre coopération et rivalité, dont l'avenir repose sur la mise en place de mécanismes inclusifs de financement et de transfert technologique.

Trois perspectives de recherche se dégagent.

- Premièrement, l'intégration de l'intelligence artificielle et de la science des données pourrait transformer la mesure et la gouvernance des trajectoires de durabilité, tout en soulevant des enjeux éthiques et de souveraineté informationnelle.
- Deuxièmement, la régulation de la finance climatique, notamment via les critères ESG et les obligations vertes, mérite une évaluation critique afin d'éviter les dérives du verdissage ou de l'écoblanchiment (*greenwashing*) et d'assurer une redistribution équitable des fonds.
- Troisièmement, l'essor des coopérations Sud-Sud ouvre la voie à des modèles de développement endogènes susceptibles de rééquilibrer la gouvernance mondiale de la transition écologique.

En conclusion, la diplomatie économique durable se trouve à un tournant : elle peut soit accentuer les inégalités, soit devenir le vecteur d'une gouvernance internationale fondée sur l'équité, l'innovation et la responsabilité partagée.

6. Liste des références:

- Adger, W. N., Paavola, J., Huq, S., & Mace, M. J. (2006). *Fairness in adaptation to climate change*. MIT Press.
- Aaronson, S. A., & Leblond, P. (2018). Another digital divide: The rise of data realms and its implications for the WTO. *Journal of International Business Policy*, 1(1), 123–141. <https://doi.org/10.1057/s42214-018-0001-2>
- Atteridge, A., & Román, M. (2015). Climate policy in developing countries: From commitment to action. *Climate Policy*, 15(5), 547–567. <https://doi.org/10.1080/14693062.2015.1046482>
- Bäckstrand, K. (2008). Accountability of networked climate governance: The rise of transnational climate partnerships. *Global Environmental Politics*, 8(3), 74–102. <https://doi.org/10.1162/glep.2008.8.3.74>
- Bäckstrand, K., & Kuyper, J. W. (2017). The democratic legitimacy of orchestration: The UNFCCC, non-state actors, and transnational climate governance. *Environmental Politics*, 26(4), 764–788. <https://doi.org/10.1080/09644016.2017.1287624>
- Bayne, N., & Woolcock, S. (Eds.). (2011). *The New Economic Diplomacy: Decision-Making and Negotiation in International Economic Relations*. Ashgate.
- Biermann, F., Kalfagianni, A., & Pattberg, P. (2020). Global climate governance beyond 2020: Architecture, agency and adaptation. *Climate Policy*, 20(3), 350–363. <https://doi.org/10.1080/14693062.2019.1705948>
- Bodansky, D. (2016). The legal character of the Paris Agreement. *Review of European, Comparative & International Environmental Law*, 25(2), 142–150. <https://doi.org/10.1111/reel.12126>
- Damro, C. (2012). Market power Europe. *Journal of European Public Policy*, 19(5), 682–699. <https://doi.org/10.1080/13501763.2011.646779>
- Delreux, T., & Ohler, L. (2020). Explaining the EU's climate leadership: bureaucratic politics and normative power in EU climate policy. *Journal of European Public Policy*, 27(1), 128–147. <https://doi.org/10.1080/13501763.2019.1656020>

- Ecker-Ehrhardt, M., Verhaegen, S., & Quack, S. (2025). Nonstate actor inclusion and the social legitimacy of global governance institutions. *International Studies Quarterly*, 69(2), Article sqaf040. <https://doi.org/10.1093/isq/sqaf040>
- Eichengreen, B. (2011). *Exorbitant Privilege: The Rise and Fall of the Dollar and the Future of the International Monetary System*. Oxford University Press.
- European Commission. (2019). *The European Green Deal* (COM (2019) 640 final). Bruxelles: Commission européenne.
- Falkner, R. (2016). *Global Environmental Politics: From Person to Planet* (3^e éd.). Oxford University Press.
- Findlay, R., & O'Rourke, K. H. (2007). *Power and Plenty: Trade, War, and the World Economy in the Second Millennium*. Princeton University Press.
- Finnemore, M., & Sikkink, K. (1998). International norm dynamics and political change. *International Organization*, 52(4), 887–917. <https://doi.org/10.1162/002081898550789>
- Ferdinand, P. (2021). China's Belt and Road Initiative and the new regional order: EU–Asia connectivity, environmental diplomacy and the green turn. *Asia Europe Journal*, 19(4), 89–112. <https://doi.org/10.1007/s10308-021-00620-9>
- Ghasemi, M., Ngegah Marie, A. M., & Rokni, L. (2022). The necessity of governance thorough internal control and accountability in NGOs: A case of Buea Sub-Division Cameroon. *Sustainability*, 14(18), 11264. <https://doi.org/10.3390/su141811264>
- Goldthau, A., & Witte, J. M. (2010). *Global Energy Governance: The New Rules of the Game*. Brookings Institution Press.
- Hale, T., & Held, D. (2017). *Beyond Gridlock: The Governing Dynamics of Climate Change*. Polity.
- Helleiner, E. (2014). *States and the Reemergence of Global Finance*. Cornell University Press.
- Held, D., & McGrew, A. (2007). *Globalization/Anti-Globalization: Beyond the Great Divide* (2^e éd.). Polity.
- Held, D., & Roger, C. (2018). Three models of global climate governance: From Kyoto to Paris and beyond. *Global Policy*, 9(4), 527–537. <https://doi.org/10.1111/1758-5899.12612>
- Hickel, J. (2020). *Less is More: How Degrowth Will Save the World*. Penguin.
- Higham, I., Bäckstrand, K., Fritzsche, F., & Koliev, F. (2024). Multistakeholder partnerships for sustainable development: Promises and pitfalls. *Annual Review of Environment and Resources*, 49, 475–500. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-051823-115857>
- Hoekman, B. (2016). *Global value chains and trade policy*. In B. Hoekman (Ed.), *The Global Trade Slowdown: A New Normal?* (pp. 89–110). CEPR Press.
- Keohane, R. O. (1984). *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*. Princeton University Press.
- Keohane, R. O., & Victor, D. G. (2011). The regime complex for climate change. *Perspectives on Politics*, 9(1), 7–23. <https://doi.org/10.1017/S1537592710004068>
- Kosteci, M., & Naray, O. (2007). *Commercial diplomacy and international business* (Clingendael Paper / Netherlands Institute of International Relations). Disponible en ligne: Clingendael.
- Levy, D. L., & Newell, P. J. (2005). *The Business of Global Environmental Governance*. MIT Press.
- Manners, I. (2002). Normative power Europe: A contradiction in terms? *Journal of Common Market Studies*, 40(2), 235–258. <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00353>
- Marquardt, J., Bäckstrand, K., Nasiritousi, N., & Widerberg, O. (2024). The state and collaborative climate governance: Prospects and limitations. In *The Politics and Governance of Decarbonization* (pp. 201–218). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009301558.011>
- Morin, J.-F., & Orsini, A. (2014). Complex markets, complex rules: How to democratize global climate governance. *Global Environmental Politics*, 14(1), 45–64. https://doi.org/10.1162/GLEP_a_00223
- Najam, A., Huq, S., & Sokona, Y. (2003). Climate negotiations beyond Kyoto: Developing countries concerns and interests. *Climate Policy*, 3(3), 221–231. [https://doi.org/10.1016/S1469-3062\(03\)00046-5](https://doi.org/10.1016/S1469-3062(03)00046-5)
- Nedopil Wang, C. (2022). *China Belt and Road Initiative (BRI) Investment Report 2021*. Green Finance & Development Center (Fudan University).
- Oberthür, S., & Dupont, C. (2021). The European Union's international climate leadership: Towards a grand climate strategy? *Journal of European Public Policy*, 28(7), 994–1012.

- Ockwell, D., & Mallett, A. (Eds.). (2012). *Low-carbon technology transfer: From rhetoric to reality*. Routledge.
- Okano-Heijmans, M. (2011). Conceptualizing economic diplomacy: The crossroads of international relations, economics, IPE and diplomatic studies. In *Economic Diplomacy: Economic and Political Perspectives* (pp. 7–36). Brill / Diplomatic Studies (special issue). DOI: 10.1163/9789004209619_003
- Okereke, C. (2010). Climate justice and the international regime. In J. S. Dryzek, R. B. Norgaard & D. Schlosberg (Eds.), *The Oxford Handbook of Climate Change and Society* (pp. 489–503). Oxford University Press.
- Overland, I. (2019). The geopolitics of renewable energy: Debunking four emerging myths. *Energy Research & Social Science*, 49, 14–21. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2018.10.018>
- O'Brien, R., Goetz, A. M., Scholte, J., & Williams, M. (2000). *Contesting global governance: Multilateral economic institutions and global social movements*. Cambridge University Press.
- Pauwelyn, J. (2016). *The Rule of Law in Trade and Investment and the Response to Climate Change*. Brill.
- Rajamani, L. (2016). Ambition and differentiation in the 2015 Paris Agreement: Interpretative possibilities and underlying politics. *International & Comparative Law Quarterly*, 65(2), 493–514. <https://doi.org/10.1017/S0020589316000130>
- Roberts, J. T., & Parks, B. C. (2007). *A Climate of Injustice: Global Inequality, North–South Politics, and Climate Policy*. MIT Press.
- Sachs, J. D. (2015). *The Age of Sustainable Development*. Columbia University Press.
- Saner, R., & Yiu, L. (2014). *Business Diplomacy Competence: A requirement for implementing the OECD's Guidelines for Multinational Enterprises*. *The Hague Journal of Diplomacy*, 9(4), 311–333.
- Sapir, A. (2020). Carbon border adjustment mechanisms and their use in European climate policy. *Journal of European Public Policy*, 27(1), 13–16. <https://doi.org/10.1080/13501763.2019.1668118>
- Strange, S. (1996). *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*. Cambridge University Press.
- Van Bergeijk, P. A. G., & Moons, S. (Eds.). (2018). *Research Handbook on Economic Diplomacy: Bilateral Relations in a Context of Geopolitical Change*. Edward Elgar.
- Vogel, D. (2008). *Private Global Business Regulation*. *Annual Review of Political Science*, 11, 261–282. <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.11.060606.135518>
- Zenglein, M. J., & Holzmann, A. (2019). *Evolving Made in China 2025: China's industrial policy in the quest for global tech leadership*. MERICS Papers on China, No. 8. MERICS.
- Zhang, J., & Wen, Z. (2020). Review and challenges of policies of environmental protection and sustainable development in China. *Journal of Environmental Management*, 264, 110214. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2020.110214>
- Zhan, J., & Santos-Paulino, A. (2021). The role of sustainable development in trade and environmental treaties: From principle to practice. *World Development*, 140, 131–147. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105306>